

ENFANTS PLACES

- Centres conventionnés: (enfants et adolescents): 336
- Maisons de l'Etat Schifflange: 70
- Dreiborn: 30 à 35
- Schrassig: 20 à 25

Total: 456 à 466, soit 0,51% à 0,53% par rapport à la population totale d'enfants

Près de 70% des placements se font par voie judiciaire.

Alternatives aux placements en C.A.

1) Placement familial:	jour et nuit:	196
	jour:	297
	total:	493

2) Foyers de jour conventionnés: 2.402 + 615 de la commission des Communautés Européennes

3) Garderies: 892

4) Internats (12)
803

5) Assistance Educative
???

Total:	4.590
Soit:	5,23%

Sachant que 30 demandes de placements restent (en moyenne) en suspens d'un mois à l'autre, il y a, à priori, un manque de places disponibles dans les centres d'accueil, notamment pour les adolescents.

Le groupe s'est, par ailleurs demandé ce qui était advenu des 8 bébés que la seule pouponnière du pays ne pouvait pas admettre en 1993, faute de places.

Quelles est la cause de cette situation? Les demandes de placements sont-elles toujours justifiées? Ne considère-t-on pas trop souvent la demande de placement comme un moyen facile de se "débarrasser " d'une demande d'aide; de se dispenser d'une réflexion, d'une recherche plus approfondie sur les causes qui aboutissent à la demande?

Les " demandeurs" ont-ils le temps de se livrer à cette réflexion? Ne sont-ils pas eux-mêmes insécurisés en face de la problématique d'un jeune,

d'une famille, notamment en face " d'abus sexuels" ? Ont-ils la possibilité de confronter leur analyse de la situation avec un autre professionnel? Le souhaitent-ils?

Telles étaient les questions sous-jacentes au cours de la première partie de notre discussion.

D'une manière générale, le groupe a regretté la disparition du CIEP dans sa fonction " d'assistance éducative en situation de crise" qui a permis, aux yeux de la majorité des membres du groupe, d'éviter un bon nombre de placements, ou du moins de mieux préparer ceux-ci.

Le placement en foyer de jour, en garderie, en internat scolaire tout comme le placement familial est considéré par le groupe comme une efficiente alternative au placement en C.A, à l'exception du placement familial jour et nuit.

Globalement les membres du groupe reconnaissent mal connaître la situation des enfants du pays. Une étude approfondie sur leurs conditions de vie, de leur position dans la société est plus que souhaitable.

L'assistance éducative, est de toute évidence, la mesure alternative au placement la plus délaissée, bien qu'un certain nombre d'expériences se soient révélées très positives, tant sur le plan éducatif, que social et économique. Pour un grand nombre de personnes du groupe, il manque la volonté politique pour soutenir et développer le concept de " Services" de ce type. En tout cas, l'assistance éducative, comme moyen de prévention de placements, mérite à elle seule une journée d'études.